



**CONCOURS SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT
DES AGENTS DE CONTROLE DES DOUANES**

La Direction Générale des Douanes organise pour les besoins de ses services, un concours sur épreuves pour le recrutement de 79 Agents de Contrôle des Douanes de sexe Féminin, répartis par Directions régionales selon le tableau ci-après:

Direction Régionale des Douanes	Wilayas concernées	Nombre de poste
Alger	Alger ,Bouira, Boumerdes et Tizi Ouzou	05
Blida	Blida,Médeza,Tipaza	05
Annaba	Annaba, Guelma, Souk Ahras et El Tarf,	05
Oran	Oran, , Mascara,Ain témouchent .	05
Sétif	Sétif, M'sila, Bordj Bou Arréridj, Béjaia et Jijel	05
Constantine	Constantine, Batna, Skikda et Mila	05
Tébessa	Tébessa, Oum El Bouaghi et khanchela	05
Tlemcen	Tlemcen,Sidi Bel Abbes et Saida	05
Chlef	Chlef,Ain Defla, Mostaghanem, Relizane, Tiaret et Tissemsilt	05
Tamanrasset	Tamanrasset	07
Illizi	Illizi,In Amenas et Djanet	07
Bechar	bechar, Tindouf,Naama,El bayadh et Adrar	07
Laghouat	Laghouat, Ghardaia, Djelfa	05
Ouargla	Ouargla,Hassi Messaoud,Biskra et El oued	08

- **Durée de la formation : Une (1) année régime internat.**

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

- Etre âgé de 19 ans au moins et de 28 ans au plus à la date du concours ;
- Justifier au moins du niveau de la 2^{Emme} année secondaire accomplie ;
- Avoir une taille d'au moins 1.56m ;
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/10ème pour les deux yeux sans que l'acuité minimale pour un œil ne soit inférieure à 7/10^{ème} sans correction par des verres ou des lentilles ;
- Etre de constitution robuste et indemne de toute maladie contagieuse, mentale ou chronique et être apte à exercer de jour comme de nuit ;
- Acquiescement de 200 DA représentant les droits de participation,
- Les candidats admis à participer au concours doivent subir un test psychotechnique avant le déroulement des épreuves écrites d'admission.

II – LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

A/ Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une demande manuscrite,
- Un formulaire rempli par le candidat disponible sur le site internet de l'administration des douanes (www.douane.gov.dz)
- Une copie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale, en cours de validité
- Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de scolarité justifiant la 2^{Emme} année secondaire accomplie;
- Un certificat médical d'ophtalmologie délivré par un Spécialiste,
- Un certificat de toise ;
- Quittance de paiement des droits de participation au concours fixée à 200 DA par mandat carte au compte CCP N° 3000.50 CLE 52 avec mention à virer au compte trésor n° 597.750 ouvert auprès de la trésorerie centrale d'Alger au profit de la régie de recette de la direction générale des douanes.

Après leur admission définitive au concours sur épreuves, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- Certificat de résidence ;
- Extrait de l'acte de naissance n°13 ;
- certificats médicaux (Deux (02) certificats médicaux (médecine générale, pneumologie) délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- Deux (02) photos d'identité ;

B- Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard quinze (15) jours après la date de la publication de l'avis de presse dans les quotidiens nationaux, selon le lieu de résidence du candidat à l'adresse suivante :

1/ Centre national de la formation douanière: pour les candidats résidant dans la wilaya d'Alger.

2/ Direction Régionale d'Alger Extérieur : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Boumerdes ,Bouira et Tizi Ouzou

- 3/ Direction régionale des douanes de Blida : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Blida, Médea et Tipaza.
- 4/ Direction Régionale d'Oran : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Oran, Mascara, Ain Témouchent .
- 5/ Direction Régionale d' Annaba : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Annaba, El Taref, Souk Ahras et Guelma.
- 6/ Direction régionale des douanes de Tébessa : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Tébessa, Oum El Bouaghi et khanchela.
- 7/ Direction Régionale des Douanes de Tlemcen : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Tlemcen, Sidi Bel Abbes, et Saida.
- 8/ Direction régionale des douanes de Constantine, pour les candidats résidant dans les wilayas de Constantine, Mila, Skikda, et Batna.
- 9/ Direction régionale des douanes de Sétif : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Sétif, Bordj Bou Arreridj, Bejaia, M'sila et Jijel.
- 10/ Direction régionale des douanes de Chlef : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Chlef, Ain Defla, Mostaghanem, Relizane, Tiaret et Tissemsilt.
- 11/ Direction Régionale des Douanes de Bechar: pour les candidats résidant dans les wilayas de : Bechar, Tindouf, Naama, El bayadh et Adrar.
- 12/ Direction régionale des douanes d Illizi : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Illizi, In Amenas et Djanet
- .13/ Direction Régionale des Douanes de Tamanrasset: pour les candidats résidant dans la wilaya de Tamanrasset,
- 14/ Direction régionale des douanes de Ouargla pour les candidats résidant dans les wilayas de Ouargla, Hassi Messaoud, Biskra et El oued.
- 15/ Direction régionale des douanes de Laghouat pour les candidats résidant dans les wilayas de : Laghouat, Ghardaïa et Djelfa.

NB :

- La date et le lieu du déroulement des épreuves écrites seront portés individuellement à la connaissance des candidats.
- Tout dossier incomplet ou déposé en retard ne sera pas pris en considération.
 - Les frais de participation ne seront pas remboursés quel que soit le motif.